

Appel à projets d'équipements pédagogiques et de recherche Volet Recherche

2018-2019

Contexte

L'appel à projets d'équipement pédagogiques et de recherche de l'Université de Guyane lancé en 2018 a eu pour objectif de faire émerger des initiatives innovantes dans le domaine de la formation, de la pédagogie et de la recherche. Il s'inscrivait pleinement dans les objectifs du projet quinquennal de l'Université : réussite étudiante, innovation, développement d'une recherche porteuse d'innovation pour le développement du territoire.

A l'issue de la 1ère phase de l'appel à projets la dotation totale attribuée pour l'AAP (500 k€) n'a pas été totalement consommée. Concernant le volet recherche de l'AAP, 6 projets ont été retenus pour un montant de 138 165 €.

Il a donc été décidé de procéder à second appel à projets (2° phase) portant sur le solde de l'appel à projets initial avec pour objectif de faire émerger des projets innovants sans lien exclusif avec le numérique.

Nature des projets et dépenses éligibles

Cet appel à projets concernent uniquement l'acquisition d'équipements scientifiques. Les demandes de financement devront être présentées et contextualisées dans le cadre d'un projet de recherche cohérent. En cas de lien avec des projets antérieurement financés par l'UG, il est nécessaire de les indiquer. Les projets impliquant un financement récurrent nécessitant une création d'emploi ou de la maintenance ne seront pas retenus.

Objectifs

L'appel à projets Recherche a pour objectif essentiel de contribuer à l'affirmation d'une recherche de qualité, attractive, en capacité à soutenir les points forts et les potentialités du territoire et à contribuer au développement d'activités économiques. Il vise à financer l'acquisition où la réalisation d'équipements/dispositifs favorisant la production de nouvelles connaissances à partir des atouts du territoire (santé globale-santé tropicale, biodiversité amazonienne et valorisation des ressources naturelles, spatial et énergies renouvelables, interculturalité et cohésion sociale). Ces équipements/dispositifs devront favoriser le développement d'activités scientifiques innovantes.

Exemple de projets :

- Observatoires,
- Méthodologies et bases de données partagées,
- Sites de veille internationale sur les maladies émergentes, sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité...
- Production de ressources partagées
- Etc.

Ces projets devront être a minima construits à l'échelle d'une unité de recherche. Une réflexion à l'échelle de plusieurs unités sera particulièrement appréciée.

Qui peut présenter un projet ?

L'appel à projets s'adresse à tous les personnels membres de l'établissement. Les réponses à l'échelle d'une unité de recherche ou inter-unités seront valorisées. Tous les projets émanant d'une même unité devront être réunis dans un seul dossier de candidature. Une unité ne pourra soumettre qu'un seul dossier de candidature à l'appel à projet.

Éléments financiers liés aux projets

Les dépenses éligibles ne concernent que de l'investissement. Aucun frais de fonctionnement ne pourra être inclus dans la demande.

Exemple : la réalisation d'un site internet est considérée comme une immobilisation incorporelle et peut donc être considéré en tant qu'investissement (compte 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires). Il doit faire l'objet d'un amortissement linéaire calculé sur sa durée probable d'utilisation. Par contre les dépenses d'exploitation liées au site internet seront considérées comme des charges de fonctionnement.

Le cas échéant, le budget global du projet pourra être abondé par un co-financement de l'unité de rattachement en vue de compléter l'enveloppe nécessaire.

Critères d'évaluation

Une note sur 100 sera attribuée à chaque projet afin de faciliter la sélection de la commission sur la base du respect des aspects structurants évoqués ci-dessous :

Seront financés prioritairement les équipements scientifiques les plus intégrateurs en termes d'équipes et d'approches scientifiques, qui présenteront les aspects structurants suivants :

1. **l'aspect structurant** du projet au niveau régional notamment via le renforcement des équipements scientifiques
2. **l'aspect structurant** du projet au niveau national notamment via le renforcement des infrastructures de recherche (dès lors que le projet s'y prête)
3. la dimension de **coopération inter institutionnelle** à l'échelle du site (**contribution à la structuration de la politique de site**)
4. l'intégration d'une composante "**transfert technologique/innovation**" (dès lors que le projet s'y prête)
5. l'impact potentiel en terme de **développement socio-économique** à court, moyen voire long terme (i.e. création d'emploi, économie de dépenses publiques, etc.)
6. la **capacité de mutualisation des équipements** avec des conditions d'usage et d'accessibilité clairement définies ; l'identification des profils des utilisateurs potentiels : nombre d'utilisateurs, appartenance des utilisateurs à des laboratoires membres de l'UG ;
7. la **capacité de l'équipe concernée** à assurer la réception, la mise en service et le bon fonctionnement de l'équipement en termes de locaux, de respect des normes et de personnel dédié ;

Calendrier prévisionnel

- Date lancement de l'appel à projet : 26 novembre
- Date limite de réponse : 30 janvier 2019
- Examen des dossiers : avant le CAC de février 2019
- Notification : à l'issue du CAC de février 2019

Composition de la commission d'analyse des réponses à l'AAP

La commission d'analyse des réponses constituée lors de la première phase de l'APP est maintenue. Elle est composée de :

- des membres de la commission recherche (dont des personnalités extérieures) et en fonction des projets soumis :
- 1 représentant de la DSI
- 1 représentant du STICE

L'examen des dossiers pourra donner lieu à une audition des candidats.

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature d'une unité sera constitué:

- 1- du formulaire de candidature signé par le directeur de l'unité demandeuse,
- 2- du ou des formulaire-s des projets de l'unité (selon le nombre de projets soumis) avec leurs annexes (budget, devis)

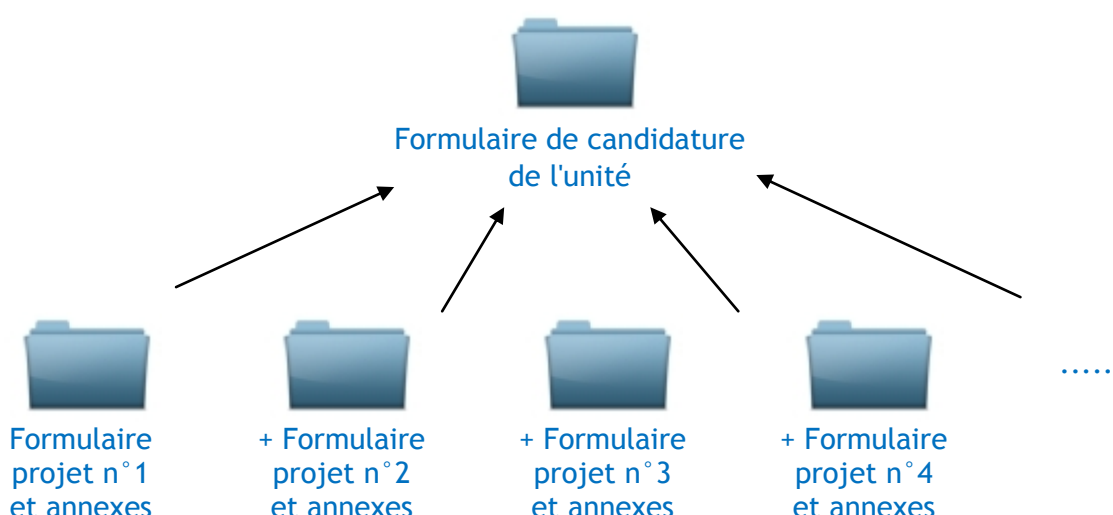
Un dossier de candidature pourra réunir un ou plusieurs projets (voir schéma 1). Chaque projet devra mentionner le nom du porteur de projet, inclure un budget propre détaillé (dont les co-financements éventuels) ainsi que tous les devis relatifs au budget demandé.

Tout projet soumis sans budget détaillé et sans devis ne sera pas étudié.

Le dossier de candidature devra obligatoirement avoir reçu un avis et une validation de l'unité avant envoi. Aucun élément complémentaire ne sera accepté après la clôture de l'appel à projets.

Le dossier de candidature sera adressé sous format électronique à : recherche@univ-guyane.fr

Schéma 1 : Constitution du dossier de candidature



Informations pratiques et contact

Les questions éventuelles pourront être adressées à : recherche@univ-guyane.fr